

Listen to this article

« Vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ. » — Eph. 4 : 32.

L'esprit indulgent fait partie de l'esprit d'amour, de l'Esprit de Dieu, qui est le Saint Esprit ou sainte disposition; c'est l'esprit de la Vérité, inculqué dans la Parole de Dieu. Il est ainsi l'opposé, le contraire de l'esprit de méchanceté, qui fait partie du mauvais esprit, de la mauvaise disposition commune parmi les hommes dans leur état de déchéance, et qui est l'esprit ou disposition du monde.

Cet esprit indulgent est apparenté à l'esprit d'amour, de joie, de paix, de douceur, de patience, d'affection fraternelle, de piété. Le méchant esprit se rattache à la colère, à la calomnie, à la médisance, au courroux, à la jalousie, à la haine et à toutes les œuvres de la chair (déchue) et du diable.

Reconnaissant ces deux esprits à la lumière de Sa Parole, le Peuple de Dieu doit assurément désirer et chercher de plus en plus à cultiver la disposition qui pousse à pardonner, l'esprit de promptitude, de bonne volonté à pardonner, qui préférerait que le transgresseur se détournât avec repentir de sa mauvaise voie pour revenir sur le chemin de la justice, et qui prendrait plaisir à le réintégrer dans sa communion, sous cette condition.

Cependant, sur cette question comme sur toute autre, on entretient parfois des points de vue extrêmes et non conformes aux Saints Ecrits. Certains croient que le point de vue le plus extrême que l'on puisse concevoir doit être le bon, désireux qu'ils sont de chasser d'eux, aussi loin que possible, le mauvais esprit, l'esprit qui porte à demeurer implacable. En conséquence, ils se fâchent continuellement contre eux-mêmes pour ne pas être à même de pardonner à ceux qui ne se sont pas repentis, qui n'ont pas sollicité le pardon ni produit des fruits (des preuves) dignes de la repentance.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Cet état d'esprit provient de la déchéance. Les jugements de l'homme sont devenus imparfaits, de sorte que nous nous demandons parfois avec perplexité quelles limites fixer aux sentiments de notre cœur et à notre conduite. Mais ici, Dieu nous vient en aide. Il nous connaît ; en conséquence, c'est Son esprit, Son jugement, et non notre jugement imparfait, qui doit nous guider, nous servir de critère; et c'est Sa Parole qui nous indique ce que Dieu pense (quel est Son esprit, Sa disposition) sur ce sujet ainsi que sur tout autre. Si nous acceptons la pensée divine, et si nous en usons, en lieu et place de notre jugement imparfait, nous avons alors « un esprit.., de sobre bon sens », comme le disent les Ecritures. —2 Tim. 1 : 7, Darby.

Etudions et adoptons comme nôtre le divin esprit de sobre bon sens sur ce sujet du pardon, et rejetons tout ce que notre jugement déprave a pu accepter auparavant, considérant cela comme erroné. Ce sera suivre l'instruction contenue dans le texte placé en tête de cet article, et nous apprendrons ainsi à pardonner somme Dieu pardonne.

1) Notre disposition, notre bonne volonté à pardonner à qui que ce soit devrait provenir du cœur et être inspirée par l'esprit d'amour et d'affection fraternelle. Notre pardon ne devrait pas nous être arraché de force par importunité, ni par les supplications d'un grand nombre de personnes, ni par la pitié que susciteraient les souffrances ou le chagrin des coupables. Il devrait demeurer comme enfermé dans notre cœur, prêt à être répandu sur celui qui a commis l'offense dès que celui-ci se repent et donne des preuves raisonnables de sa sincérité. Dieu attend avant de manifester Son indulgence ; Il désire pardonner aux pécheurs ; et telle doit être notre attitude envers ceux qui nous offensent. Mais Dieu attend toujours que l'on se repente, et Il n'accorde jamais Son pardon à ceux qui ne se repentent pas, ni ne les accepte comme amis et ne les fait jouir de Sa communion.

Il est vrai qu'Il nous aima alors que nous étions encore des pécheurs (Jean 3 : 16; Rom. 5 : 8); Il fait du bien même aux ingrats, faisant luire le soleil et tomber la pluie pour tous, et donnant de la nourriture à tous. Mais cet amour-là est un amour inspiré par la pitié; ce n'est pas l'amour que l'on éprouve pour celui avec qui on est lié d'amitié, avec qui on a communion. C'est l'amour de compassion ressenti par un bienfaiteur. Et nous aussi nous devons posséder cet amour engendré par la pitié, et le manifester même à nos ennemis. Il nous faut aimer nos ennemis et faire du bien

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

à ceux qui nous persécutent. Mais ce ne peut être plus, pour nous, qu'un amour de compassion, comme cela ne l'est pas plus pour Dieu. Ce ne peut être l'amour que l'on éprouve pour celui avec qui on a communion, « car quelle participation y a-t-il entre la justice et l'iniquité ? ou quelle communion entre la lumière et les ténèbres ? » (2 Cor. 6 : 14, Darby). Cependant, si nous ne pouvons prendre part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais devons bien plutôt les réprouver (Eph. 5 : 11), nous pouvons toujours avoir cette bienveillance de cœur qui ne permettra pas qu'un de nos ennemis même meure de faim. *« Si donc ton ennemi a faim, donne-lui à manger »*, etc. En agissant ainsi, nous ne faisons qu'imiter notre Père Céleste qui est miséricordieux même envers les personnes ingrates et haineuses.

2) L'empressement, la promptitude de Dieu à pardonner et à admettre en Sa communion dépend de la somme de lumière et de faveur contre laquelle le péché a été accompli. A ceux qui L'ignorent, qui ne connaissent pas Son caractère, il envoie Ses enfants comme ambassadeurs —comme évangélistes, colporteurs, etc. — pour que ceux-ci leur parlent de Son amour et de Son désir de pardonner leurs péchés, par Christ. Mais dans la mesure où d'aucuns ont goûté à la bonne Parole de Dieu, qu'ils ont été rendus participants de l'Esprit Saint, etc., et qu'ils ont volontairement péché contre lumière et connaissance (Héb. 6 :4-6 ; 10 : 26-31), dans cette même mesure Dieu est lent à pardonner, et Il ne les réintégrera pas dans Sa communion, à moins qu'ils ne produisent des œuvres démontrant la sincérité du repentir qu'ils professent. Dieu nous assure même que le péché volontaire peut être commis contre une pleine lumière et alors que l'on avait la capacité entière d'y résister, et qu'il peut ainsi atteindre un degré tel qu'il ne sera jamais pardonné. *« il y a un péché qui mène à la mort ; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier »* — 1 Jean 5 : 16.

En ceci aussi nous devrions imiter notre Père qui est dans les cieux. Nous devrions être absolument prêts à pardonner à tous les faibles et les inexpérimentés leurs bévues et leurs erreurs, commises alors qu'ils étaient dans un état d'enfance spirituelle, ou naturelle ; même avant qu'ils nous le demandent, nous devrions manifester notre bonne volonté à accorder le pardon. Et, à propos de tous ceux qui nous offensent, notre bonne volonté à pardonner devrait être proportionnée à leur ignorance et à l'absence de préméditation de leur part. Toutes les fois que la méchanceté, la préméditation et la connaissance sont entrées en jeu dans la

transgression, le devoir nous commande d'être proportionnellement lents à pardonner et d'exiger des preuves de repentance proportionnellement plus grandes et plus fortes.

Mais il ne nous est pas permis d'aller plus loin. Bien que nous soyons à même de déterminer quel péché envers Dieu mène à la mort (1 Jean 5 : 16), nous ne pouvons décider qu'est impardonnable une transgression, quelle qu'elle soit, commise envers nous. Il ne doit pas y avoir de péchés impardonnables commis envers nous. Notre connaissance imparfaite, ainsi que notre jugement imparfait, interdit pareille décision. C'est pour cela que notre Seigneur a dit : *« Si ton frère a péché, reprends-le ; et, s'il se repent, pardonne-lui. Et s'il a péché contre toi sept fois dans un jour, et que sept fois il revienne à toi, disant : Je me repens — tu lui pardonneras* ». Pierre questionna: *« Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il péchera contre moi ? Sera-ce jusqu'à sept fois? Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois. »* — Luc 17 : 3, 4 ; Matth. 18 : 21, 22.

D'après ces versets, il est clair que des membres du Peuple de Dieu commettent la faute de pardonner aux transgresseurs avant que ceux-ci ne se repentent. Le commandement du Seigneur nous enjoint de reprendre le transgresseur, et de ne pas lui pardonner avant qu'il ne revienne à nous et ne se repente, comme il nous enjoint de lui pardonner, du cœur, lorsque ce transgresseur revient à nous et se repent. Et ci celui-ci nous offense soixante-dix fois sept fois, il devrait être repris autant de fois (soit verbalement, soit par notre conduite, ou par les deux moyens à la fois), et il devrait autant de fois se repentir, exprimant verbalement sa repentance, et revenir à nous, changeant de conduite.

Exiger moins que cela est désobéir aux instructions de notre Maître et causer du tort au transgresseur en lui donnant des idées inexactes à propos de ses obligations. Le défaut d'application d'une stricte justice, à cet égard, par les membres du Peuple de Dieu, a souvent nui à leurs enfants; par contre, une mise en application convenable de la justice, avec un pardon accordé sur des bases convenables, aurait aidé d'autant ces enfants à comprendre les manières d'agir de Dieu; elle les aurait incités à ne pas s'attendre à recevoir Sa faveur, à moins d'une repentance totale, et à ne pas tenter la miséricorde divine en péchant contre la

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

connaissance.

Mais, tandis que d'aucuns ont besoin de corriger les dispositions de leur cœur et leur conduite, comme nous l'avons vu ci-dessus, d'autres, en plus grand nombre probablement, ont besoin de se garder d'un esprit implacable. Ces derniers devraient se rappeler que Christ Jésus, par la grâce de Dieu, a souffert la mort pour tous les hommes, et payé le prix pour les imperfections naturelles ou héréditaires de tous les hommes ; ils devraient se dire que si Dieu peut accepter ce prix de rançon comme entière propitiation pour tous les péchés, à l'exception des péchés volontaires ou des parties volontaires des péchés, nous pouvons alors et nous devrions le faire aussi.

Tous ceux qui possèdent l'Esprit de Dieu, Sa disposition de cœur, tiendront les coupables responsables de la seule partie volontaire des péchés commis, et ils seront prêts à pardonner et à passer rapidement l'éponge sur tout ce qui provient de la dépravation adamique, qui aura été l'objet d'un repentir véritable et qui sera par la suite soigneusement évité.

Que tous ceux-là se rappellent ces paroles: «*Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité.* » (1 Jean 1: 9). Nous qui acceptons le sacrifice de notre Seigneur Jésus, comme étant accompli pour les péchés du monde entier, nous devons aussi, si nous voulons être fidèles et justes, pardonner à ceux qui nous offensent, s'ils confessent leurs fautes et se repentent, parce que Jésus paya pour toutes leurs fautes commises envers nous de même qu'envers Dieu.

La justice, par conséquent, exige de tous ceux qui se confient dans le mérite du sacrifice de Christ, grâce auquel ils ont obtenu le pardon de leurs fautes, qu'ils reconnaissent que le même sang précieux du Seigneur est destiné à servir de couverture à toutes les faiblesses adamiques, quand on s'en est repenti. Aussi le Maître nous assure-t-Il que si nous ne pardonnons pas à ceux qui nous offensent (lorsqu'ils se repentent), Il ne nous pardonnera pas non plus lorsque nous nous repentirons.

Il faut en outre que notre pardon provienne du cœur (Matth. 18: 35), ce ne doit pas

être un pardon sorti des lèvres seulement tandis que dans le cœur la haine continuerait à demeurer. Celui à qui on a pardonné peut être tenu à une certaine distance pendant quelque temps, pour qu'il prouve la sincérité de son repentir ; mais, dès que nous avons de bonnes raisons de le croire sincère, il nous faut pardonner promptement et du cœur. Le cœur fortement enclin à pardonner, désireux de pardonner, éprouvera toujours de la joie à le faire. Toutefois, il n'y a pas lieu d'accorder à celui à qui nous avons pardonné, pleinement et du cœur, une place avec une responsabilité pareille à celle dont il a été déchu, et ce pas avant de voir développé en lui un caractère plus fort et plus fidèle. Agir ainsi ne signifiera pas que notre pardon n'a pas été complet; ce sera simplement l'expression d'une prudence convenable, qui non seulement servira à nous protéger, mais agira aussi en vue du bien de celui qui a transgressé et le protégera d'une tentation trop forte du même genre.

On ne trouve dans les Ecritures aucune mention de pardon de la part de Dieu sans l'exigence de la repentance. Le passage suivant: *« Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font»* (Luc 23: 34) pourrait être considéré comme une référence à un pardon sans repentir; mais il y a lieu de noter que ces mots ne se trouvent pas dans les manuscrits grecs les plus anciens, celui du Sinaï et celui du Vatican.

Il est un passage qui est souvent mal compris, et c'est le suivant: « *Si donc tu présentes ton offrande à l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frèr*e [ou fais-lui réparation] ; *puis, viens présenter ton offrande.»* — Matth. 5: 23, 24.

Celui que ces paroles concernent, remarquons-le, n'est pas le frère qui a été offensé, mais celui qui a commis la transgression. Il appartient à ce dernier de suspendre l'offrande de son don ou de Sa prière, jusqu'à ce qu'il ait fait réparation du mal qu'il est conscient avoir commis envers son frère, en parole ou en action. Son offrande ne sera agréable à Dieu qu'après.

W.T. 1693 — C.T.R. 1894

Copyright © Association des Etudiants de la Bible